

Bourse pour les Écoles Professionnelles

Attention : le dépôt des dossiers de candidature est déjà clos.

Le Ministère de l'Éducation, de la Culture, des Sports, des Sciences et de la Technologie (MEXT) offre des bourses d'études et de recherche aux étudiants burkinabè désireux d'entreprendre des études supérieures dans les universités japonaises, au compte du programme de bourse du Gouvernement japonais (MEXT), au titre de l'année 2021.

L'objectif est de promouvoir la formation de la jeunesse, les échanges intellectuels, et une meilleure compréhension culturelle entre le Burkina Faso et le Japon.

1. Définition « college of technology students »

Sont considérés comme étudiants dans une université technique ;

- tous les étudiants qui s'inscrivent dans un programme de formation de niveau avancé dans une université technique.
- ou ceux qui reçoivent une formation préparatoire en langue japonaise ou dans d'autres disciplines en prélude à leur admission à l'université.

2. Filières d'études proposées

Ceux qui souhaitent étudier au Japon en qualité d'étudiant dans une université technique doivent choisir un domaine de spécialisation de la liste ci-après de 1 à 8.

- 1) Génie mécanique
- 2) Génies électrique et électronique
- 3) Informatique, communication et réseaux
- 4) Science des matériaux
- 5) Architecture
- 6) Génie civil
- 7) Technologie maritime
- 8) Autres filières(*).

(*)Les candidats aux filières d'études de la catégorie (8) pourraient rencontrer des difficultés à trouver une université technique d'accueil.

3. Conditions de soumission de candidature pour l'inscription au concours

Le concours est ouvert aux bacheliers burkinabè des filières techniques et éventuellement des filières scientifiques remplissant les conditions ci-dessous.

- être de nationalité burkinabè ;
- être né(e) entre le 2 avril 1996 et le 1er avril 2004 ;
- être reconnu comme étant en bonne santé physique et mentale par un médecin sur le formulaire « Certificate of Health » ;
- envoyer les pièces demandées au paragraphe 8 ci-dessous.

4. Durée de la bourse

Les études de la « Bourse pour les Ecoles Professionnelles » durent normalement 4 ans à partir d'avril 2021 jusqu'en mars 2025, sauf pour les boursiers en technologie maritime, pour lesquels elles durent 4 ans et demi, soit d'avril 2021 à septembre 2025.

Ces deux périodes prennent en compte une année d'apprentissage de la langue japonaise. La rentrée scolaire au Japon s'effectuant au mois d'avril, il est demandé aux boursiers d'arriver au Japon entre le 1er et le 7 avril de l'année suivant le concours (avril 2021 pour le concours 2020).

5. Frais couverts par la bourse

(1) Les dépenses quotidiennes sont couvertes sous forme d'une allocation mensuelle. Cette allocation mensuelle est de 117 000 yen. Si l'étudiant est bénéficiaire d'un programme de recherche dans une région donnée, il lui sera ajouté 2 000 ou 3 000 yen par mois.

En cas d'absence prolongée du boursier aux cours d'université, son allocation ne lui sera pas versée.

(2) Les frais de voyage comprennent :

- un billet d'avion aller du Burkina Faso vers le Japon au début de la période de la bourse
- un billet d'avion retour du Japon vers le Burkina Faso à la fin de la période de la bourse

(3) Les frais de scolarité comprennent les frais d'examens d'entrée, d'inscription et de cours.

6. Procédure de sélection des boursiers

(1) Présélection au niveau de l'Ambassade

La présélection des candidats se fait sur la base des résultats obtenus aux trois épreuves suivantes :

(a) une sélection sur le dossier : dernier délai pour le dépôt de dossier : dernier délai pour le dépôt de dossier - **le 26 juin 2020**

(b) un examen écrit pour les candidats présélectionnés sur dossier - **le 3 juillet 2020**
(l'examen se passe en 1 seule journée)

- (c) un entretien oral pour ceux qui ont réussi l'examen écrit. - **en juillet 2020**
- (2) Proposition des candidats présélectionnés par l'Ambassade au MEXT - **en août**
- (3) Sélection finale des boursiers par le MEXT – **en janvier 2021**

Les établissements d'affectation des boursiers définitivement sélectionnés seront choisis par le MEXT suivant les domaines d'études souhaités par les étudiants.

7. Examen à l'écrit

L'examen écrit comporte 4 épreuves :

- une épreuve de mathématiques
- une épreuve de sciences physiques ou de chimie
- une épreuve d'anglais
- et une épreuve de japonais(*).

(*) L'épreuve de la langue japonaise est obligatoire pour tous les candidats même pour ceux qui n'ont jamais étudié cette langue. Les résultats de cette épreuve ne seront consultés qu'à titre indicatif et serviront seulement de référence pour les cours de l'apprentissage de la langue japonaise que les candidats définitivement sélectionnés commenceront une fois arrivés au Japon.

- Toutes les épreuves sauf celle de la langue japonaise, d'une durée de 60 minutes chacune, seront administrées en anglais.

- Les dictionnaires et les calculatrices ne seront pas autorisés.

- Les épreuves des années précédentes sont consultables à l'adresse suivante :

<https://www.studyinjapan.go.jp/en/planning/scholarship/application/examination.html>

8. Composition du dossier de candidature

Tout candidat dont le dossier est non conforme, soit par manque de pièce, soit par manque d'informations, soit par manque de lisibilité, soit pour falsification de document, entre autres, se verra refuser pour l'inscription au concours de présélection.

(1) Formulaire « 2021 Application Form For Japanese Government (MEXT) Scholarship (College of Technology Students) »

en 2 exemplaires dûment remplis en anglais et en caractères d'imprimerie (les informations doivent être saisies à la machine). **(1 original et 1 photocopie)**

* 1 Photo d'identité au format 4,5cm x 3,5cm (tête non couverte) prise dans les 6 derniers mois, avec identité et nationalité au verso, à joindre à l'endroit indiqué sur chacun d'un exemplaire de formulaire (1)

(2) Relevés de notes (en anglais, à défaut, en français avec la traduction en anglais juridique).
(1 original et 1 photocopie).

- Pour les candidats ayant déjà obtenu le baccalauréat ou un diplôme équivalent :

Relevés de notes des 3 dernières années (l'année en cours et les 2 années précédentes), soit originaux ou copies légalisées

- Pour les candidats qui préparent actuellement le baccalauréat :

Relevés de notes des 2 dernières années et celui du premier semestre de l'année en cours (ou ceux des deux premiers trimestres de l'année en cours pour le système d'enseignement français), soit originaux ou copies légalisées.

(3) Certificat du diplôme de baccalauréat ou du diplôme de fin d'études, soit original ou copie légalisée (en anglais ou à défaut, en français avec la traduction anglaise juridique) pour les candidats ayant déjà obtenu ce diplôme. **(1 original et 1 photocopie).**

(4) Une lettre de recommandation rédigée par le chef de l'établissement universitaire fréquenté ou par le professeur encadrant, saisie à la machine ou manuscrite en caractères d'imprimerie en anglais. **(1 original et 1 photocopie).**

(5) Formulaire « Certificate of Health » rempli en japonais ou en anglais par un médecin.

(1 original et 1 photocopie).

Le certificat médical sera demandé ultérieurement, après les résultats de l'examen écrit et l'entretien oral.

(6) L'original ou la copie légalisée du certificat de scolarité (en anglais ou à défaut, en français avec la traduction anglaise juridique).

- seulement pour les candidats déjà inscrits dans un établissement de niveau universitaire

(7) Certificats de capacité linguistique de la langue anglaise et/ou de la langue japonaise

(2 photocopies)

- seulement pour les candidats qui possèdent ce type de documents

Si le document est obtenu par Internet, celui-ci devra comporter le nom, le prénom du candidat ainsi que les informations qui justifient sa capacité linguistique (telles que le niveau obtenu, les notes.)

* **Remarque** :

- Les dossiers doivent être numérotés en haut à droite suivant l'ordre ci-dessus.
- Les dossiers déposés ne seront pas restitués.
- Les dossiers doivent être agrafés séparément. Veuillez ne pas utiliser de trombone.
- Le nombre de places pour le concours de présélection étant limité, seuls les meilleurs candidats seront convoqués dans la limite des places disponibles.

Pour de plus amples informations, veuillez consulter le site suivant:

https://www.studyinjapan.go.jp/en/smap_stopj-applications_technology.html

Le dossier d'inscription au concours doit être expédié par la voie postale à l'Ambassade du Japon jusqu'au **vendredi 26 juin 2020, le cachet de la poste faisant foi, à l'adresse ci-dessous. L'Ambassade du Japon ne peut être tenue pour responsable en cas de perte de courrier ou de sa non livraison à bonne date et à la bonne adresse.**

***Envoi du dossier par voie postale uniquement**

**Ambassade du Japon
(Bourse 2021 – College of Technology Students)
01 B.P. : 5560 Ouagadougou 01 Burkina Faso
sise à Ouaga 2000**

9. Téléchargement des documents

https://www.studyinjapan.go.jp/en/smap_stopj-applications_technology.html

10. Informations utiles

(1) Avant de partir au Japon, il est recommandé de se renseigner sur ce pays, y compris la langue japonaise, les coutumes, les différences de législation entre les deux pays, leurs systèmes éducatifs, les universités, etc.

(2) Il est nécessaire de préparer soi-même une somme d'environ 2,000 US\$ (1million de FCFA) pour le début de la vie au Japon.

(3) Il est obligatoire de s'inscrire au système national d'assurance maladie.

(4) Concernant le logement, on en distingue 2 types. Les logements gérés par l'Université d'Etat et les logements privés. Il n'est pas facile de trouver des logements pour famille. Il est donc préférable de trouver d'abord un logement approprié avant de faire venir sa famille au Japon.

(5) Voix d'anciens boursiers

https://www.bf.emb-japan.go.jp/itpr_fr/00_000225.html

(6) Pour de plus amples informations :

Mme KONDO Maki (Mail : maki.kondo@mofa.go.jp)